

Crédit d'investissement – Remplacement de la conduite d'eau claire au lieu-dit « Le Pautey »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Au fil du temps, la conduite collectant les eaux claires au travers des parcelles 759 (propriété communale) et 760 (propriété du Tannenhof) s'est retrouvée à fleur de terrain. Cette situation a progressivement accentué sa vulnérabilité et la rendue irréparable.

Après examen des variantes étudiées pour corriger le problème, la Municipalité a opté pour une solution consistant à éliminer le collecteur endommagé et à le remplacer par une nouvelle conduite, le long du chemin en béton sis à l'ouest des parcelles 759 et 760. Cette nouvelle localisation assurera un entretien facilité à l'avenir.

2. OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé par le présent préavis doit permettre la réalisation des travaux en vue du remplacement de la conduite d'eau claire au lieu-dit « Le Pautey ».

3. DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux prévoient de démolir le collecteur existant en travers des parcelles 759 et 760 et la pose d'une nouvelle conduite d'eau claire de 555 mètres, le long du chemin en béton bordant les parcelles précitées, à l'ouest.

Prévue en PVC SN4, la conduite présentera successivement des diamètres DN 400, DN 500 et DN 630 mm. Cinq chambres de contrôle seront réparties sur la longueur totale de l'ouvrage.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant du crédit se compose comme suit :

Démolition collecteur existant	CHF	45'000.00
Fourniture et installation nouveau collecteur et chambres	CHF	225'265.00
Frais divers et imprévus env. 15%	CHF	<u>40'500.00</u>
Total général TTC	CHF	<u>310'765.00</u>

5. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.00 destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau claire au lieu-dit « Le Pautey »
2. D'accepter la prise en charge de son financement par un emprunt, au taux estimé à 1,7 %.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 28 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :



R. Emmenegger



La Secrétaire :



A.-M. Lagger

Annexe : - plan de situation

Municipal responsable : Jean-François Milliet